

Mai
2023

L'Angevoix

P. 4 INSPECTION DES ENTRÉES DE
SERVICE

P. 7 PERMIS DE BRÛLAGE ET DE FEUX
D'ARTIFICE

P. 8-9 ÉLECTION



Élection partielle 2023
Le 4 juin prochain,
allons voter!



Votre conseil municipal



M. Denis Paquin
Maire
dpaquin@sainte-angele-de-monnoir.ca



M. Michel Vézina
Conseiller au poste #1
mvezina@sainte-angele-de-monnoir.ca



Mme Isabelle Sévigny
Conseillère au poste #2
isevigny@sainte-angele-de-monnoir.ca



Mme Johanne Lacourse
Conseillère au poste #3
jlacourse@sainte-angele-



M. Marcel Boulay
Conseiller au poste #4
mboulay@sainte-angele-



Mme Lise Dufour
Conseillère au poste #5
ldufour@sainte-angele-

Les prochaines séances du conseil municipal :

- Mardi 06 juin 2023, 20 h
- Mardi 11 juillet 2023, 20 h



Les employés municipaux

Pierrette Gendron
Directrice générale
pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca

Caroline Pigeon
Adjointe administrative (*par interim*)
info@sainte-angele-de-monnoir.ca

Nancy Leblanc
Responsable des finances
nleblanc@sainte-angele-de-monnoir.ca

Jannick Grégoire
Responsable de l'urbanisme
jgregoire@sainte-angele-de-monnoir.ca

Véronique Paré
Coordonnatrice aux loisirs
et communications (*par interim*)
loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca

Gabriel Marquis
Responsable des services
techniques
gmarquis@sainte-angele-de-monnoir.ca

Stéphane Bouffard
Inspecteur des travaux publics
travauxpublics@sainte-angele-de-monnoir.ca

Jérémy Charest
Employé des travaux publics
travauxpublics@sainte-angele-de-monnoir.ca



7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir
450 460-7838, poste 229
www.sainte-angele-de-monnoir.ca/bibliotheque

Lundi 15 h 30 à 17 h 00
Mardi et mercredi 19 h à 21 h
Samedi 10 h à 12 h

Centre communautaire Charles-D'Auteuil
1, rue des Loisirs, Sainte-Angèle-de-Monnoir

Location de la salle :
450 460-7838, poste 221 | www.sainte-angele-de-monnoir.ca/location

Bureau municipal
5, chemin du Vide,
Sainte-Angèle-de-Monnoir
450 460-7838

www.sainte-angele-de-monnoir.ca
Du lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h
Vendredi 8 h 30 à 12 h



Chers concitoyens, chères concitoyennes,
Bonjour à toutes et à tous,

La Municipalité est heureuse de contribuer à la pérennité de la « Friperie de Ste-Angèle »:

Pour le Conseil municipal, la « Friperie de Ste-Angèle » représente un important service communautaire de proximité pour toute la population angéloirienne.

Pourquoi?

- Parce qu'elle permet à toutes et tous de profiter ou de contribuer à une « économie circulaire locale » accessible à toutes les bourses;
- Parce que, au-delà de sa mission première, elle encourage l'implication de personnes bénévoles intéressées à contribuer au mieux-être de la communauté;
- Parce qu'elle contribue au renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance;
- Parce qu'elle constitue un de nos trop rares services de proximité;
- Parce que, en un temps record, elle a démontré par son achalandage que ses services sont souhaités et qu'ils répondent à un évident besoin;
- Parce qu'elle contribue au rayonnement notre Municipalité au-delà de ses frontières.

Pour toutes ses raisons, il est apparu au Conseil municipal qu'il était de son devoir de contribuer à trouver une solution pérenne au problème de croissance à laquelle la « Friperie » est actuellement confrontée. De concert avec ses représentantes et sous certaines conditions qui ont été acceptées par ses dernières, nous nous sommes entendus sur la solution suivante:

La municipalité a fait l'achat d'un bâtiment modulaire dans lequel la « Friperie » pourra s'installer et bonifier ses services, lesquels seront offerts de façon ininterrompue toute l'année durant. La structure sera installée au Parc Noël-Dubé aux abords du sentier reliant la rue Dubois au parc. Temporaire, cette installation pourra permettre le maintien du service pour plusieurs années. Ainsi, il sera possible de trouver une formule permanente sans être dans l'urgence.

Il est encore trop tôt pour dire précisément à quel moment le tout sera réalisé. Il y a lieu d'espérer que le projet se concrétise au cours des prochains mois.

Ainsi, la population n'a pas à s'inquiéter car elle pourra continuer de profiter de « sa » friperie!

Des élections à Sainte-Angèle-de-Monnoir le 4 juin prochain :

Souvenons-nous d'abord que le poste de conseiller au siège #6 est devenu vacant à la suite de la démission de son titulaire en janvier dernier. Puisqu'il reste plus d'un an avant la fin de l'actuel mandat du Conseil municipal (novembre 2025), des élections sont nécessaires pour combler le poste.

Pour ce faire, une période de mise en candidature a été ouverte du 21 avril au 5 mai. Puisqu'au terme de cette période quatre candidats ont formellement déposé leur candidature, il y aura des élections lesquelles se tiendront le dimanche 4 juin prochain.

Rappelons que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir n'est

Le mot du maire

pas divisée en districts municipaux. Tous les membres du Conseil municipal sont représentants de l'ensemble de la communauté. Voilà pourquoi toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de la municipalité sont concernées par ces élections.

Je vous encourage donc tous à profiter de votre droit de vote afin de favoriser l'élection de la personne que vous souhaitez voir compléter l'équipe du Conseil municipal.

Pour ma part, comme pour les élections précédentes, je m'abstiendrai d'appuyer une candidature en particulier. D'emblé, je me ferai un plaisir de travailler avec la personne qui aura été choisie par la majorité.

En terminant, je souhaite adresser un message de remerciements à tous les candidats. Indépendamment des résultats à venir, le fait de soumettre votre candidature est en soi une démonstration d'engagement digne de mention. Vous contribuez ainsi à la saine démocratie et au sérieux qui doit être accordé à la gouvernance de proximité assumé par les élus municipaux. Vous méritez ma reconnaissance et celle de tous vos concitoyens.

Activité de reconnaissance pour les bénévoles :

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenait, le 20 avril dernier, une soirée de reconnaissance pour tous ces citoyens et citoyennes qui ont généreusement donné de leur temps au cours de la dernière année. Dans une atmosphère propice aux échanges, le « Vins et fromages » a été suivi d'un spectacle donné par « M. David Vadeboncoeur » et « M. Simon-Pierre Lacaille », humoristes de la relève.

Au nom des membres du Conseil municipal, je tiens à remercier de nouveau non seulement les bénévoles que nous avons eu l'occasion de rencontrer dans le cadre de cette activité mais également tous ceux et celles qui, sans attente pécuniaire, donne de leur temps et mettent à profit leurs talents pour les autres. À votre façon, vous contribuez au mieux-être de la communauté. Votre contribution est inestimable. (Voir photos de l'événement à la page 6)

Déjeuner du maire et des conseillers :

Samedi, le 22 avril se tenait le premier « Déjeuner du maire et des conseillers.ères » de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Dans une atmosphère détendue et favorisant la réciprocité, ce rendez-vous a permis à plus d'une quarantaine de personnes de mieux connaître leurs élus.es municipaux ainsi qu'à ces derniers d'en apprendre davantage sur les préoccupations de leurs concitoyens. Les commentaires recueillis sont révélateurs de l'appréciation de l'activité si bien que le Conseil a décidé de répéter l'événement à l'automne prochain. Nous espérons que vous serez alors du nombre!

Pour sa grande implication, de sincères remerciements à Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et aux communications par intérim. Une large part du crédit du succès de l'événement lui revient. Merci également aux propriétaires de « La Halte 227 / Marché-dépanneur » qui ont préparé le délicieux déjeuner. La Municipalité était heureuse d'encourager cette entreprise locale située à l'intersection du rang de l'Église et du rang de Fort-Georges. (Voir photos de l'événement à la page 6)

Denis Paquin,
Maire

VENTE DE GARAGE

Nouveauté à Sainte-Angèle-de-Monnoir

Le conseil municipal a ciblé deux fins de semaine pour les ventes de garage résidentielles afin d'augmenter l'achalandage.

Voici les fins de semaine choisies:

20-21 mai 2023

16-17 septembre 2023

N.B. Aucune inscription n'est nécessaire !

De plus, **prenez note** que vous êtes autorisé à faire une vente de garage à une autre date que celles-ci.

Le comité angéloirien de la société d'histoire de la seigneurie de Monnoir (CASHSM) a besoin de votre aide cher citoyen. Il est à la recherche d'anciennes photos de lieux communautaires de la Municipalité ainsi que leurs descriptions.

Voici quelques exemples:

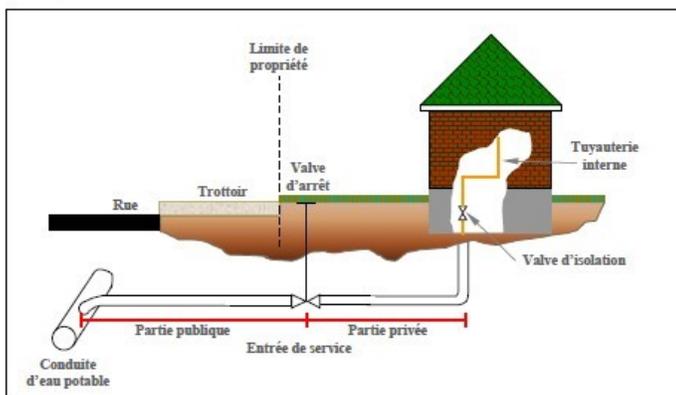
- ⇒ L'église
- ⇒ Le bureau de poste
- ⇒ Les écoles de rang, école du village
- ⇒ Cannerie
- ⇒ La caserne
- ⇒ Les 2 gares
- ⇒ La bibliothèque
- ⇒ Les cabanes à sucre
- ⇒ Le parc de la rue Réjean
- ⇒ La grange derrière l'église
- ⇒ Et plus encore....



Si vous avez en votre possession ce type de photo, bien vouloir nous les partager soit en les apportant au bureau administratif (5, chemin du Vide) ou en envoyant une copie par courriel au loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca.

Inspection des entrées de service

La compagnie Innovlogic inspectera les entrées de service (situé normalement sur le terrain avant) de toutes les résidences connectées au réseau d'aqueduc. Les recherches se concentreront sur le chemin du Vide, la rue Girard ainsi que la rue Chenette pendant le mois de mai. Cela permettra de détecter de possibles fuites sur notre réseau d'aqueduc.



Relevé technique

Dans les prochains jours, la **compagnie ARP Services Techniques** prendra le relevé technique des terrains sur la rue Girard entre les chemins du Vide et Grande-Ligne ainsi que sur le chemin Grande-Ligne entre les rues Girard et Principale.

Les travailleurs se déplaceront sur les terrains avant de ces rues.

Merci de votre collaboration habituelle !



CAMP DE JOUR 2023

→ Inscriptions tardives

Malgré la date limite d'inscription dépassée, vous pouvez toujours procéder à l'inscription de votre enfant au camp de jour (frais de retard applicables et certaines conditions s'appliquent).



Où trouver le formulaire d'inscription ?

- ⇒ Sur le site web de la municipalité au www.sainte-angele-de-monnoir.ca/camp-de-jour-2.
- ⇒ Au bureau municipal (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 heures et le vendredi de 8 h 30 à midi)

Méthode de transmission du formulaire et mode de paiement détaillés sur le formulaire.

Pour toute question, prière de vous adresser à l'adresse suivante: loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca ou au 450 460-7838, poste 227.



Séance d'information pour les parents des enfants qui fréquenteront le camp de jour cet été !

Mardi 13 juin, 18 h 30

Centre Communautaire Charles-D'Auteuil



FINISSANTS.ES 2022-2023

Le Conseil Municipal aimerait féliciter les élèves finissants (secondaire 5) qui sont citoyens de Sainte-Angèle-de-Monnoir en y mettant une petite mention spéciale dans L'Angevoix de juin. Pour se faire, nous aurions besoin du nom complet de votre enfant et de sa photo de finissant. Vous pouvez envoyer le tout à loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca avant le 1^{er} juin 2023.

NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE

Bonne nouvelle ! La benne est maintenant ouverte !
Vous pouvez déposer vos objets à l'intérieur.

46, rue Principale
Vendredi, 14 h à 17 h et samedi, 9 h à midi.

 Suivez-nous sur la page Facebook de la Friperie de Sainte-Angèle.

Pour informations:
Élise Robert 450 777-4192 ou
Véronique Paré 450 460-0084



SOYEZ À L'AFFUT DE
LA DATE DE NOTRE
DÉMÉNAGEMENT!
(ÉTÉ 2023)



Soirée des bénévoles en photos...



Merçi

Déjeuner du maire et des conseillers.ères en photos...



Feux extérieurs

Les feux extérieurs à ciel ouvert sont dorénavant interdits dans le périmètre urbain. Seuls les feux situés dans un foyer conforme sont permis. Sur le reste du territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les feux à ciel ouvert sont permis avec plusieurs conditions.



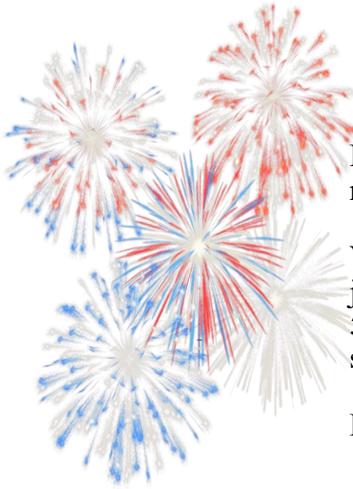
Une demande de permis de brûlage est obligatoire et doit être faite au moins 48 heures à l'avance. Vous devez remplir le formulaire à cet effet qui est déposé sur le site internet en suivant le lien suivant: <http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca/services-municipaux/urbanisme/permis/>.

Le permis émis est valide pour la journée et l'heure demandées seulement !

Consultez le règlement 565-23 afin d'en apprendre d'avantage sur les feux extérieurs en suivant le lien suivant : <http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca/reglements-municipaux/>.

Soyez attentif ! À quelques reprises au cours l'été, la **SOPFEU** émet des interdictions de feu. Il est important de respecter ces alertes afin d'éviter la propagation d'un feu lors de période de grande chaleur ou de sécheresse.

Feux d'artifice



Le règlement prévoit que toute personne voulant faire un feu d'artifice devra en faire la demande à la municipalité préalablement.

Vous devrez remplir le formulaire et déposer tous les documents demandés au moins 10 jours avant la date prévue du feu d'artifice. Pour tout connaître, consultez le règlement 565-23. Voici le lien pour trouver le formulaire: <http://www.sainte-angele-de-monnoir.ca/services-municipaux/urbanisme/permis/>.

Le permis est valide pour la journée et l'heure demandée seulement !



ATTENTION

Prendre note que Mme Jannick Grégoire, responsable de l'urbanisme, sera en vacances du 31 mai au 7 juin 2023 inclusivement. Aucun permis ne sera délivré à ce moment.

Merci de votre collaboration!



JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Lundi 22 mai 2023

Bureaux administratifs fermés



Je vote le 4 juin 2023

Vote par anticipation, le dimanche 28 mai

Mardi le 9 mai 2023

Mot de la présidente d'élection

La période de mises en candidatures au poste de conseiller municipal #6 se tenait du 21 avril au 5 mai 2023, tel que stipulé dans l'avis public donné le 17 avril dernier.

Au terme de cette période, quatre candidats ont déposé des formulaires de candidatures conformes.

Ainsi, il y aura scrutin le 4 juin prochain pour le poste de conseiller #6. Voici les candidats:

MISES EN CANDIDATURES

CONSEILLER POSTE # 6

M. Étienne DECELLES

M. Martin HOULE

Mme Nathalie LÉPINE

M. Bernard PETIT

Pierrette Gendron
Présidente d'élection

VOTE PAR ANTICIPATION

Le 28 mai 2023 entre 12 h et 20 h
Au Centre Communautaire Charles-D'Auteuil
Situé au 1, rue des Loisirs.
Apportez une pièce d'identité *.

VOTE LE JOUR DU SCRUTIN

Le 4 juin 2023 entre 10 h et 20 h
Au Centre Communautaire Charles-D'Auteuil
Situé au 1, rue des Loisirs.
Apportez une pièce d'identité *.

* PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes

SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS

Le personnel du bureau de vote est là pour vous faciliter la tâche. Ainsi :

- ◇ Vous pourrez obtenir de l'aide si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote;
- ◇ Les personnes ayant une déficience visuelle peuvent voter seules, en utilisant un gabarit. Elles sont informées de l'ordre dans lequel les noms des candidats figurent sur le bulletin;
- ◇ Les personnes sourdes ou malentendantes pourront être accompagnées d'interprète.

QUI PEUT VOTER ?

Seul un électeur qui, au moment de voter, sera inscrit sur la liste électorale de la Municipalité aura le droit de voter.

Pour être inscrit.e sur la liste électorale, il faut:

- ◇ Être une personne physique;
- ◇ Avoir au moins 18 ans le 4 juin 2023;

ET au 17 avril 2023;

- ◇ Posséder la citoyenneté canadienne;
- ◇ Ne pas être sous curatelle, ni avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- ◇ Être domicilié à Sainte-Angèle-de-Monnoir et depuis au moins six mois, au Québec;
- ◇ A défaut d'être domicilié à Sainte-Angèle-de-Monnoir, être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir depuis au moins douze mois.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont la qualité d'électeur peuvent voter, s'ils ont transmis une demande d'inscription ou une procuration selon le cas.

Les personnes morales telles que les corporations, les associations, les syndicats et autres ne peuvent pas voter (ex: inc., COOP, Corp., Ltée, etc.)



Dévoilement de la programmation estivale 2023



La saison estivale s'annonce fantastique et nous sommes heureux de pouvoir enfin vous offrir une programmation d'activités diversifiées et accessibles à tous.

Surveillez les plateformes de communication de la Municipalité pour découvrir tous les détails du calendrier estival. Le dévoilement sera fait au début du mois de juin.





DEMANDE DE PERMIS

La saison estivale est à nos portes et qui dit saison estivale dit aussi projets.

Prenez note qu'un permis pourrait être nécessaire pour les travaux projetés. Vous devrez donc remplir le formulaire de demande de permis disponible sur le site web de la Municipalité et le retourner à l'adresse courriel jgregoire@sainte-angele-de-monnoir.ca accompagné des plans qui seront nécessaires à l'analyse de votre dossier.

Les autorisations ne sont pas délivrées automatiquement lors de la demande. Il est donc essentiel de déposer votre demande d'autorisation d'avance afin que votre autorisation soit émise lorsque vous serez prêts à effectuer les travaux.

Prenez note que le fait de déposer une demande de permis à la Municipalité ne vous octroie pas automatiquement votre permis. Vous devez attendre l'émission du permis officiel avant de procéder aux travaux.

Pour consulter la réglementation, vous référer au Règlement d'urbanisme no. 485-17 disponible sur notre site web.



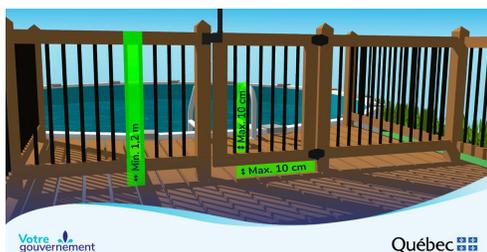
Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terres, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants.

En mai 2021, le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié pour y assujettir l'ensemble des piscines résidentielles. Il est maintenant temps pour tous les propriétaires de piscine de s'y conformer. Vous pourrez trouver le règlement complet au www.sainte-angele-de-monnoir/reglements-municipaux. Vous avez jusqu'en septembre 2025 pour vous

conformer. Pensez de prévoir à l'avance!

Une des dispositions importantes qui se retrouvent dans le guide concerne les clôtures qui entourent la piscine.

Des mesures précises doivent être respectées:



Veillez noter qu'un inventaire des piscines et de leurs caractéristiques doivent être fait par la Municipalité. Ne soyez pas surpris de voir la responsable de l'urbanisme sillonner les terrains privés dans les prochaines semaines.

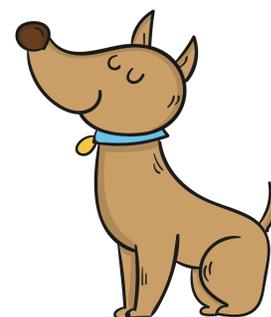
Enregistrement de votre chien

Le règlement provincial encadrant les chiens oblige tout propriétaire ou gardien d'un chien à l'enregistrer auprès de la Municipalité. Cet enregistrement doit être fait dans un délai de trente jours suivant l'acquisition du chien ou suivant le jour où le chien atteint l'âge de trois mois.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site web de la Municipalité au www.sainte-angele-de-monnoir.ca/animaux ou en personne au bureau municipal.

Coût: 30\$ (pour la vie de l'animal)

Une médaille numérotée que l'animal devra porter vous sera remise au bureau municipal.





Publicité GRATUITE
dans L'Angevoix

Les entreprises de Sainte-Angèle-de-Monnoir peuvent désormais afficher leur publicité **GRATUITEMENT** dans le bulletin municipal L'Angevoix (grandeur carte d'affaire).

Vous souhaitez faire connaître votre service/entreprise/produit ? C'est l'occasion idéale !

Envoyez votre annonce (grandeur carte d'affaire) à l'adresse suivante :
loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca
au plus tard le 5e jour du mois.

Maxime Champagne
maxime.champagne22@gmail.com
514 247-1063

Tonte de pelouse | Taille de haies
Entretien printanier du terrain

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

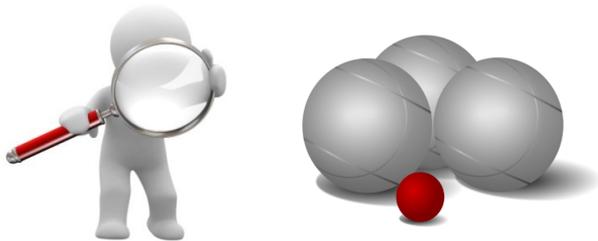



Stéphanie Boucher
Massothérapeute

- ✉ stephanieb.massotherapie@gmail.com
- 🌐 www.gorendezvous.com/stephaniebienetre
- ☎ 514-965-3929
- 📍 Rue des Prés-Verts
Sainte-Angèle-de-Monnoir
- 💰 60 minutes : 55\$
90 minutes : 75\$

IMPORTANT

AVIS DE RECHERCHE



Nous sommes à la recherche d'un responsable pour s'occuper de l'activité de la pétanque au Parc Noël-Dubé. L'activité débutera dès le mois de mai. Si cela vous intéresse, écrire à Mme Véronique Paré au loisirs@sainte-angele-de-monnoir.ca ou téléphoner au 450 460-7838 poste 227.

Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir

La Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir est à la recherche de bénévoles pour différentes tâches au niveau de l'église (tonte de gazon, servir la messe, tous les types de réparations, etc.)

Vous avez du temps à offrir que ce soit de jour, de soir ou de fin de semaine, n'hésitez surtout pas à contacter Mme Éliane Degeer au (514) 835-6758.

merci 



MAI

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14	15 	16 	17 	18 	19	20 VENTE DE GARAGE
21 VENTE DE GARAGE	22 Bureau administratif fermé Fête des patriotes 	23 	24 	25 	26	27
28 Vote par anticipation 	29 	30 	31 			

JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 	2	3
4 Jour d'élection 	5 	6 	7 	8 	9	10
11	12 	13 Séance d'information camp de jour 	14 	15 	16	17



Collecte déchets



Collecte résidus volumineux



Séance du conseil municipal



Collecte matières organiques



Collecte feuilles, chaume et brindilles



Bibliothèque ouverte



Collecte matières recyclables



135, Route 227,
Marieville

275, route 112
St-Césaire



Pour toute question concernant les collectes, contactez Info-collectes au 450 693-2ECO (2326).

MRC DE ROUVILLE RELÈVE LE DÉFI PISSENLITS^{MD}

En retardant la tonte des pissenlits, nous permettons aux insectes pollinisateurs de refaire le plein d'énergie pour débiter la saison de pollinisation.



DÉFI PISSENLITS 2023
UNE INITIATIVE DE MIEL&CO.

COLLECTE DES VOLUMINEUX DU 3 AU 7 JUILLET 2023



INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE : 25 JUIN

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC. Veuillez laisser vos encombrants en bordure de rue jusqu'à leur collecte.

Nos municipalités

Ange-Gardien
Marieville
Richelieu
Rougemont
Saint-Césaire
Sainte-Angèle-de-Monnoir
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Paul-d'Abbotsford

